



Monsieur le Préfet
Préfecture de la Drôme
3 Boulevard Vauban
26000 VALENCE

Objet : destruction de ripisylve à Visan

Carpentras, le 6 mai 2020

Monsieur le Préfet,

Le 29 avril dernier, France Nature Environnement Vacluse a été alertée d'une importante destruction de ripisylve sur l'Hérein, affluent du Lez. Commune de Visan, des coupes blanches, sur 255 m en rive gauche et 250 m en rive droite ont abattu des peupliers, aulnes, saules. Les arbres, âgés pour certains de plus de 50 ans, ont été cisailés avec une mâchoire très puissante. Le massacre s'est étendu à toute la végétation rivulaire et la machine, conséquente, n'a pas craint de passer dans le cours d'eau pour parfaire son travail.

Pendant l'été 2019, semblables exactions avaient été signalées en bordure de l'Ouvèze.

La perte de la ripisylve porte un préjudice considérable :

- aux hommes qui vivent à proximité des rivières : chimiquement, les arbres améliorent la qualité de l'air. Physiquement, la ripisylve diminue l'impact des crues
- à la biodiversité qu'elle abrite. Sans même insister sur ces abattages perpétrés en pleine période de nidification, nous tenons à rappeler le danger, de mieux en mieux cerné, de supprimer les habitats nécessaires à la faune sauvage. Pour ne reprendre que la problématique « oiseaux », nous nous interrogeons sur l'obstination avec laquelle nous nous privons des insectivores au profit d'insecticides de synthèses, au moment où le moustique tigre étend son domaine. De même nous pensons que les rapaces et leur consommation de rongeurs, sont moins nocifs à notre santé que les raticides dont nous constatons la présence en bord de rivières.
- à la biodiversité dont elle permet les déplacements et la reproduction. Dans les SCoT, les rivières et leur ripisylve, sont classées corridors écologiques, avec une insistance particulière sur la nécessité d'éviter toute solution de continuité dans ces espaces nécessaires aux déplacements de la faune.

Adresse postale : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevacluse@gmail.com site : <http://fne-vacluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

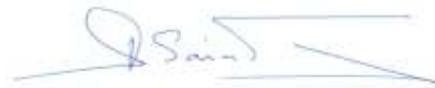
N° SIRET : 38871892600032-APE : 913 E

- à la rivière qu'elle protège : le Lez fait partie des premières rivières dont se préoccupe le Comité sécheresse du département de Vaucluse. Il nous apparaît dangereux de supprimer une végétation qui contribue à limiter l'élévation de la température de l'eau et son évaporation ; de surcroît, les ripisylves jouent un rôle important de « haies anti dérives » lorsque les cultures alentours sont traitées, et maintiennent la qualité de l'eau

Du fait de leur importance, l'ensemble de ces points sont règlementés par le SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016 / 2021, approuvé par le préfet coordonateur de bassin le 5 décembre 2015.

Les services que prodigue la ripisylve la rendent précieuse à tous. Il n'est pas tolérable que l'intérêt général soit négligé au profit de la vente de bois par un ou quelques particuliers. C'est pourquoi nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de bien vouloir faire cesser pareils agissements et de prendre des mesures pour la mise en œuvre d'une vraie protection des végétations forestières rivulaires.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de notre respectueuse considération.



Didier Saintomer
p/o Président de FNE Vaucluse

Courrier adressé également à Monsieur le Préfet du Vaucluse